



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 4 SEPTEMBRE 2014**

**Affiché le 11 Septembre 2014**

**Étaient présents : 22**

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Fabienne BERTHOUD, Michèle TRAON, Yann BEDONI, Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Catherine CHALLANDE, Didier GERMAIN, Louis-Jean REVILLARD, Nicole RAVIER, Séverine CHAFFARD, Séverine VALLET, Aurélien HUMBERT, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Christian BUNZ, Frank GIBONI, Nathalie VESIN, Sylvie MERMILLOD, Cédric DECHOSAL, Marie-Louise JACQUET, Alain LARRAS.

**Ont donné procuration : 5**

Mmes et MM, Bernard DESBIOLLES, Pascal TISSOT, Cédric FERRATON, Emilie MIGUET, Romain BOUCHET.

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 Août 2014.*

Madame Michèle TRAON a été désignée Secrétaire de séance.



✓ **Approbation du Procès-Verbal du 03 Juillet 2014**

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité** (26 voix pour), le Procès-Verbal de la séance du 3 Juillet 2014.

Monsieur Alain LARRAS ne comprend pas pourquoi son intervention concernant la vente de l'appartement « Le Mercure », notamment sur la question de la TVA n'apparaît pas dans le compte-rendu ?

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un oubli. Mais qu'il n'y a pas de TVA concernant la vente de cet appartement.

✓ **Point sur la rentrée scolaire 2014-2015 sur la Commune de Cruseilles**

Monsieur le Maire souhaite faire un point avec le Conseil Municipal concernant la rentrée scolaire, qui concerne plus de 1500 élèves sur la Commune de Cruseilles.

Cette année est un peu particulière avec l'obligation de mettre en place la réforme des Rythmes Scolaires. Une motion de censure a été signée avec les élus de la CCPC.

A titre de rappel, la CCPC détient la compétence scolaire tandis que la Commune de Cruseilles est compétente en ce qui concerne le périscolaire. La mise en place des TAP se fait en partenariat avec les deux structures.

*Des parents d'élèves entrent dans la Salle Consulaire et souhaitent prendre la parole concernant l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Monsieur le Maire leur explique qu'ils ne peuvent intervenir sans accord préalable étant donné que le Conseil Municipal a débuté. La séance continue.*

*Madame Nathalie VESIN rejoint l'assemblée.*

Brigitte CARLIOZ prend la parole afin de faire un point de situation concernant la mise en place des TAP.

Les Temps d'Activités Périscolaires sont issus de deux décrets :

- **Décret du 24 janvier 2013** relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
- **Décret du 7 mai 2014** portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

Fin juin 2014, la Commune de Cruseilles a reçu de l'Education Nationale confirmation des horaires pour les Ecoles primaires publiques. Il ressort de ce nouvel emploi du temps que les TAP auront lieu tous les jours (sauf le mercredi) de 15h15 à 16h15. Il est pour l'instant prévu le principe de la gratuité des TAP pour les enfants de Cruseilles.

Concernant le personnel, il est difficile de recruter des animateurs pour travailler une heure par jour c'est pourquoi des annonces ont été publiées sur différents sites internet (celui de la Mairie, Le Bon Coin et autres sites institutionnels.). L'objectif est de recruter du personnel en regroupant les tâches (cantine, TAP) et donc grossir le temps de travail hebdomadaire.

Pour les TAP, il est préconisé pour percevoir des aides financières de la CAF :

- 1 animateur pour 14 enfants de maternelle
- 1 animateur pour 18 enfants d'élémentaire
- 1 Projet Educatif Territorial (PEDT)

A ce jour la Commune dispose de :

- 7,5 animatrices pour l'école maternelle
- 6 animatrices pour les élémentaires dont une absente pour raison de maladie qui reviendra courant novembre.
- Deux animatrices ont prévenu les services : elles cherchent un contrat de travail à temps complet : il faudra donc prévoir leur remplacement sous peu.

4 conseillers municipaux sont également intervenus cette semaine afin d'assurer les TAP.

Actuellement, les services recherchent activement du personnel encadrant compétent pour répondre aux objectifs fixés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) qui a parfaitement conscience des problèmes rencontrés par les Communes.

Concernant les locaux, on peut affirmer que c'est en ordre. Le décret des rythmes scolaires stipule qu'il est possible d'utiliser les salles de classe des écoles. En réalité, cette occupation peut être source de différends entre enseignant et animateur. Il a été convenu avec les enseignants qu'ils donneraient un planning d'utilisation ou de non utilisation de leurs salles. Le but étant de travailler en bonne harmonie.

Une convention va être signée avec la CCPC pour la mise à disposition des locaux dans le cadre des TAP (point à l'ordre du jour de cette séance).

Pour les premières semaines d'école, les activités TAP sont des temps ludiques pour les enfants, le temps que des ateliers soient proposés.

Cette semaine va permettre de valider l'organisation des TAP.

Les animateurs ont imaginé des ateliers, mais des réflexions sont encore en cours pour les élémentaires. Les cycles commenceront courant septembre et durent de vacances à vacances. Chaque animateur aura un jour fixe dans la semaine et proposera une activité (danse, construction de jeux de sociétés...).

Madame CARLIOZ précise également qu'une surcharge de travail informatique a eu lieu avec la société 3D OUEST. Le site n'a pas pu fonctionner correctement pendant la période d'inscription aux TAP; d'où un retard qui a perturbé tout le monde : aussi bien les parents, les enseignants et la Mairie. La maintenance a été livrée cette semaine : des tests vont être fait avant la mise à disposition des parents.

Concernant le coût des TAP :

Il a été évalué à 150 et 230 € par enfants sans les aides de l'Etat.

Ce dernier verse 50 € par enfant pendant un an. La CAF quant à elle verse 0,50 € par enfant si la Commune met en place un Projet Educatif Territorial (PEDT) selon ses finances.

Des problèmes internes à la Direction Périscolaire sont également venus perturber la mise en place des TAP. En effet, Monsieur TIRAN est parti en congé parental pour une durée de six mois minimum. Suite à divers remplacements, la Commune a recruté une dame qui n'est pas disponible avant le 1<sup>er</sup> octobre. Afin d'assurer la Direction Périscolaire, Monsieur Henri-Pierre BLACK-DIPANDA a été recruté.

Madame Brigitte CARLIOZ souhaite particulièrement remercier :

- Monsieur BLACK-DIPANDA pour l'énergie dont il fait part pour l'organisation des TAP.
- L'ensemble des animateurs et du personnel administratif de la Mairie.
- L'équipe enseignante qui a beaucoup coopéré.

Enfin, suite à la démission du Directeur de la Cantine Pascal ARMENJON qui prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre, Karine POURRAZ a été recrutée et commencera dans les jours à venir.

*Suite à des réactions dans le public, Monsieur le Maire propose de rencontrer l'ensemble des parents afin de coopérer pour que la mise en place des TAP se passe dans les meilleures conditions possibles. Il faut rester uni pour les enfants.*

Nathalie VESIN invite l'ensemble du Conseil Municipal à venir manifester ce samedi 13 septembre à Paris pour une manifestation nationale.

Alain LARRAS soulève la question de la gratuité des TAP pour les enfants de Cruseilles car la loi impose pour les encadrants d'avoir le BAFA ou un équivalent. Or il semble difficile de trouver du personnel qualifié. Comment gérer l'obligation d'organiser les TAP et l'obligation d'avoir du personnel qualifié ? Qu'en est-il en terme de responsabilité ? L'objectif étant de se prémunir face à d'éventuels problèmes.

La loi impose des quotas de personnel disposant du BAFA ou ses équivalents mais compte-tenu de l'urgence et de l'obligation de mettre en place ce service, l'ensemble du personnel actuellement en place n'a pas le diplôme demandé.

Sylvie MERMILLOD rappelle que la Commune n'est pas hors la loi si certains animateurs n'ont pas le BAFA.

Concernant les difficultés pour recruter des personnes, pourquoi ne pas envisager des partenariats avec l'ADMR ?

Cédric DECHOSAL regrette qu'aucune réunion d'information n'ait eu lieu avec les parents.

L'objectif aujourd'hui est de mettre en place les TAP puisque la loi l'impose. Des réunions pourront avoir lieu plus tard, afin d'améliorer le service proposé, notamment en prenant en considération les remarques des parents. Il sera plus facile de faire des points une fois que l'on y verra plus clair. L'équipe est preneuse si des propositions de travail sont émises.

Nathalie VESIN demande pourquoi il n'a pas été proposé de regrouper les TAP sur une demi-journée, ce qui aurait facilité le recrutement de personnel.

Cette solution a été proposée à Madame BESSON et à l'Inspection de l'Education Nationale qui ont refusé cette demande.

Alain LARRAS expose que rendre les TAP payants permettrait d'avoir moins d'enfants et donc moins de personnel, mais d'augmenter les salaires.

Monsieur le Maire souhaite préciser que le principe de gratuité des TAP n'est pas définitif. Aucun tarif n'a été proposé car il est difficile de se baser sur l'inconnu.

## **BUDGET**

### **✓ Décision Modificative n°2**

❖ Cessions gratuites de terrains :

- par les Consorts MAGAIL : parcelle n° AA 229 de 49 m<sup>2</sup> au lieudit « Route du Salève »
- par les Consorts FAVRE : parcelle n° D 3631 de 119 m<sup>2</sup> au lieudit « Les Prés Longs »
- par ADELAC (rétrocession de 87 parcelles d'une superficie globale de 46 649 m<sup>2</sup>)
- par ADELAC (rétrocession de 107 parcelles d'une superficie globale de 37 206 m<sup>2</sup>)
- par Pierre-Yves HUMBERT et Isabelle HUMBERT : parcelles n° D 4117 et 4119 de 371 m<sup>2</sup> au lieudit « Prés Michaud »

Les estimations ont été évaluées globalement à 20 961 €. Pour tenir compte d'autres cessions gratuites prévues, il est proposé d'inscrire un montant global de 25 000 €.

❖ Par ailleurs, certains crédits du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il convient d'effectuer les modifications de crédits ci-après pour :

- les études à venir concernant la mission complémentaire de la révision du PLU et la modification n°3 qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires au compte 202 « frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme ».
- l'annulation d'une facture garderie périscolaire suite à une erreur de saisie du rôle de novembre 2013.

❖ D'autre part, les participations de la Commune d'Allonzier la Caille et du Conseil Général de la Haute-Savoie ont été prévues à tort au Budget Primitif 2014 (en restes à réaliser 2013) aux articles 1323 et 13248 au lieu de l'article 2315.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la décision modificative de crédits ci-après :

LIBELLE	Chapitres Articles	DEPENSES	Chapitres Articles	RECETTES
<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>041</b>	<b>25 000,00</b>		
Terrains de voirie	2112	25 000,00		
<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>			<b>041</b>	<b>25 000,00</b>
Dons et legs en capital			10251	25 000,00
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>020</b>	<b>- 20 000,00</b>		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>20</b>	<b>20 000,00</b>		
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	202	20 000,00		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>67</b>	<b>300 ,00</b>		
Titres annulés	673	300,00		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>77</b>	<b>300,00</b>
Produits exceptionnels divers			7788	300,00
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			<b>13</b>	<b>-71 628,34</b>
Subventions non transférables- Département			1323	-35 814,17
Subventions non transférables-Autres Communes			13248	-35 814,17
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			<b>23</b>	<b>71 628,34</b>
Installations, matériel et outillages techniques			2315	71 628,34
<b>TOTAL</b>		<b>25 300,00</b>		<b>25 300,00</b>

**✓Taxe Communale sur les consommations finales d'électricité – Reversement par le SYANE à la Commune**

La Loi de Finances rectificative pour 2013 a modifié le périmètre de protection de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) et le mode de reversement aux Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette Loi prévoyait que la Taxe revenait de droit aux autorités concédantes de la distribution de l'électricité sur toutes les Communes (SYANE) avec une possibilité de reversement aux Communes limitées à 50%.

Ce dispositif législatif a été supprimé dans le cadre de la Loi n°2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014, mais l'article 18 de ladite Loi rend nécessaire la prise, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014, d'une délibération concordante avec le SYANE pour permettre le reversement de la taxe vers la Commune.

Pour information : le montant de cette taxe reversée par le SYANE à la Commune en 2013 était de 93 563,36 €.

Le Conseil Municipal, **par 27 voix pour**, approuve le reversement par le SYANE de la TCCFE.

### **✓ Remboursement de frais d'inscription – Accueil de Loisirs des Mercredis**

Suite à l'hospitalisation de l'un de ses deux enfants pour problème de santé, la famille concernée a été dans l'obligation d'annuler deux jours d'inscription de l'enfant à l'accueil de loisirs des mercredis 4 et 25 juin 2014.

**Par 27 voix pour**, le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais d'inscription correspondants soit 18 €.

### **SERVICES PERISCOLAIRES**

### **✓ Signature de conventions de mise à disposition de locaux et de personnel avec la CCPC sur l'ensemble du temps périscolaire**

Dans le cadre de la réforme des Rythmes Scolaires applicable à la rentrée 2014-2015 et de la nécessité d'organiser des temps d'activités périscolaires (TAP), la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles propose la signature de conventions de mise à disposition :

- de personnel ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)
- de locaux

Brigitte CARLIOZ explique que la Commune va demander l'utilisation d'un maximum de locaux (excepté les bureaux de la Direction et du corps médical).

Alain LARRAS : la signature de la convention entraîne-t-elle un transfert de responsabilité vers la Commune ?

La Commune sera responsable des problèmes occasionnés pendant l'utilisation des locaux mis à disposition par la CCPC.

Sylvie MERMILLOD : qui prend en charge les frais d'électricité ?

Les frais de chauffage, d'électricité et d'eau sont pris en charge par la CCPC.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

### **✓ Tarification et conventions relatives à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour les Communes extérieures à Cruseilles**

Point retiré de l'ordre du jour. Il sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Frank GIBONI : Y-a-t-il un écho favorable de la part des autres Communes de la CCPC ?

Chaque Commune décidera de sa prise en charge (totale, partielle voire nulle). Les communes participent déjà au financement des activités périscolaires. On peut espérer qu'elles continueront avec les TAP. La démarche est en cours.

## **URBANISME**

### **✓ Mission complémentaire à la révision du Plan Local d'Urbanisme**

Par délibération en date du 31 mars 2011, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU ainsi que les modalités de la concertation avec la population. Le dossier d'arrêt, présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2014 n'a pas été accepté.

La nouvelle équipe souhaite poursuivre la procédure de révision avec de nouveaux objectifs :

- **La prise en compte de la nouvelle législation en vigueur en matière d'urbanisme**

En effet, depuis la suspension des études de révision du PLU, le contexte et les attendus en matière d'urbanisme ont évolué. Ainsi, depuis le 27 mars 2014 est entrée en vigueur la Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) avec pour conséquences :

- ❖ le renforcement des objectifs de modération de la consommation de l'espace
- ❖ la nécessité de préserver et valoriser le paysage communal
- ❖ le caractère exceptionnel du pastillage en zones A et N
- ❖ la suppression du COS

- **La définition de nouvelles orientations**

Cette nouvelle révision a également pour objectif la prise en compte des orientations de la nouvelle équipe, notamment sur les secteurs du Centre, de la Route de l'Arthaz et la Route des Dronières afin que le PLU soit cohérent avec les futurs projets.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 27 juillet 2011, a décidé de retenir l'offre du Groupement Territoires en qualité de prestataire pour ladite révision.

Compte-tenu des nombreuses adaptations et ajustements à apporter au PLU, qui n'entrent plus dans le cadre du marché initial, il est proposé de recourir à une mission complémentaire à la révision du document.

Cédric DECHOSAL : A-t-on payé l'ensemble du marché initial relatif à la révision du PLU ?

Le montant correspondant au lancement de la procédure jusqu'à l'arrêt du PLU a été intégralement réglé. Il reste donc les crédits relatifs à la suite de la procédure (enquête publique...).

Monsieur le Maire informe qu'une séance privée du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 Septembre avec pour objet la présentation du PLU ainsi que les évolutions qui lui seront apportées.

Le Conseil Municipal, **par 27 voix pour**, accepte la mission complémentaire au marché relatif à la révision du PLU proposée par le Groupement Territoires d'un montant de 10 520 € HT.

### **✓ Information relative à la Modification n°3 du PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal concernant le lancement de la troisième modification du PLU. En effet, divers problèmes ont été rencontrés pour la délivrance de permis Route de l'Arthaz et dans le secteur des Prés Longs.

Christian BUNZ : ce point a déjà été observé lors de l'enquête publique. Haute-Savoie Habitat ne voulait pas être mêlé avec des privés.

Concernant la zone de l'Arthaz, il s'agit d'envisager un dessin différent pour les problèmes de voirie. Avec le risque d'éboulement, notamment vers le rocher, il serait plus prudent de décaler les bâtiments. Il est également prévu de modifier l'accès à l'ancienne gendarmerie pour réaliser un carrefour en croix.

Christian BUNZ : la zone verte permet de préserver un espace de nature et de créer un lien bourg/immeubles et zone verte.

Sylvie MERMILLOD : il est donc question de densifier d'avantage le secteur en créant des bâtiments au détriment de l'espace vert?

Le projet de modification est actuellement en cours de réalisation par le cabinet d'urbanistes. Rien n'est donc figé.

Sylvie MERMILLOD et Cédric DECHOSAL souhaiteraient que la Commission Urbanisme soit élargie aux personnes extérieures à la commission afin qu'elles puissent émettre leurs avis sur le PLU.

Monsieur le Maire propose la création d'une Commission PLU.

## **MARCHES PUBLICS**

*Aurélien HUMBERT quitte la salle Consulaire.*

### **✓ Mission d'Assistance Globale à la maîtrise d'ouvrage – Attribution du marché**

Plusieurs projets en phase de lancement vont dans les prochains mois nécessiter la rédaction de cahiers des charges, de programmes de travaux, de dossiers de consultation de maîtrise d'œuvre ou de travaux... Le recours à une Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) peut s'avérer nécessaire.

D'autres interventions ponctuelles de l'ordre du conseil, de la validation ou de l'expertise peuvent également être utiles.

Aussi, afin d'éviter de devoir lancer une consultation à chaque fois que le montant des honoraires dépasserait le seuil de mise en concurrence de 15 000 € HT fixé par le Code des Marchés Publics, il a été envisagé de contracter avec un prestataire une Mission d'Assistance Globale pour l'accompagnement, à la demande, des projets communaux.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, passé pour une durée initiale d'un an, pour un montant total annuel compris entre 7 500 € et 30 000 € HT, pouvant avoir une durée maximum de trois ans.

Ainsi, lors de la séance en date du 27 juillet 2011, le Conseil Municipal a retenu l'offre du candidat Adelphéa.

La mission étant arrivée à échéance, une nouvelle consultation par procédure adaptée a été lancée le 20 août 2014, avec pour objectif de sélectionner un prestataire qui sera chargé à la demande de la Commune de CRUSEILLES, de conseiller, assister ou organiser les études



nécessaires sur toutes questions relatives à l'expertise administrative, technique et réglementaire dans les domaines des équipements publics et de l'aménagement urbain.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur notre plateforme de dématérialisation.

*Aurélien HUMBERT rejoint la séance.*

La date limite de remise des offres, fixée au 3 septembre 2014 à 12h00 a été suivie de l'analyse des quatre plis reçus.

L'offre la mieux-disante a été proposée par le Cabinet Adelphéa avec les mêmes bases unitaires que le marché passé il y a 4 ans.

Alain LARRAS : le montant maximum de 30 000 € annuel ne va-t-il pas bloquer la passation de marchés plus importants ?

Il s'agit d'un marché pour les affaires « courantes ». En cas de gros projets, il sera question de passer des marchés avec AMO propres au marché.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide la proposition faite par le Cabinet Adelphéa.

### **✓ Mise en valeur du Site des Ponts de la Caille – Attribution du marché**

Dans le cadre des travaux de mise en valeur du site des Ponts de la Caille, une consultation pour l'ensemble des lots de travaux avait été lancée le 28/02/2014.

N'ayant reçu aucune proposition pour le lot 4 – Interprétation, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré ce lot infructueux et décidé de relancer la consultation.

Une nouvelle consultation a été publiée le 7/07/2014 sur les supports identiques à la consultation d'origine. La date de remise était fixée au 6/08/2014 à 12h00.

Deux plis ont été réceptionnés et analysés, les deux candidatures sont recevables.

Les trois Maîtres d'Ouvrage du groupement de commandes se sont réunis en Commission d'Appel d'Offres le 2/09/2014 pour valider le rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre Ingerop.

Le Conseil Municipal, **par 27 voix pour**, valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et retient la société ZIGZAGONE avec une offre à 33 365€ HT.

## **FONCIER**

### **✓ Acquisition de la Maison CYR- Lieudit « Vers les Ponts »**

Dans le cadre du projet de mise en valeur du Site des Ponts de la Caille, la Commune de Cruseilles souhaite acquérir les parcelles cadastrées section D n° 2134 (propriété bâtie) et n° 2136 d'une surface totale de 710 m<sup>2</sup>.

Les différentes négociations avec les propriétaires, M. Laurent CYR et Mme Catherine GALBERT, ont permis de trouver un compromis sur le prix d'achat fixé à 520 000 €.

Christian BUNZ se dit satisfait que les discussions avancent, mais il reste surpris de la position du service des Domaines car le coût de la dernière estimation ne correspond pas aux 375 000 € estimés à l'époque.

Le Conseil Municipal, **par 25 voix pour** (1 abstention, 1 voix contre), accepte l'acquisition de ce bien au prix de 520 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié concrétisant cette opération foncière.

### **✓ Acquisition de la Maison TISON- Lieudit « Route du Noiret »**

Dans le cadre du projet global d'aménagement du Site des Ponts de la Caille, la Commune de Cruseilles souhaite acquérir la parcelle bâtie cadastrée section C n°1886 d'une surface de 338 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Bernard TISON et Madame Chantal BERTHOUD.

Les discussions ont permis d'aboutir à un compromis sur le prix d'achat fixé à 389 000 €, conforme à l'avis du service France Domaine.

Sylvie MERMILLOD et Cédric DECHOSAL regrettent qu'aucune réunion d'information n'ait eu lieu pour comprendre l'enjeu de ces acquisitions.

Le Conseil Général se dit prêt à prendre en charge la moitié des deux acquisitions puisqu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement du site (création d'un giratoire). Il est même possible qu'il finance une partie des futures démolitions.

L'objectif aujourd'hui est de créer une entrée de Commune aboutie. Pour cela la Commune doit dans un premier temps faire des réserves foncières pour ensuite procéder à l'aménagement du site.

Monsieur le Maire a également précisé que le projet d'extension avec restaurant et salle d'animation du Bistrot des Ponts n'est pas la priorité, qu'il s'agit d'une deuxième tranche de travaux. La priorité réside dans l'avancement le plus rapide des travaux sur les Ponts afin de justifier les dépenses nécessaires à l'octroi de la subvention 1% paysages avec une remise en service du Bistrot dans sa configuration et son volume actuel avec accueil et sanitaires.

Le Conseil Municipal, **par 25 voix pour** (1 abstention, 1 voix contre), accepte l'acquisition de ce bien au prix de 389 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié concrétisant cette opération foncière.

## **PERSONNEL**

### **✓ Recrutement d'agents non titulaires dans le cadre de besoins liés à un accroissement temporaire d'activité**

Pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités dans les services garderie périscolaire, surveillance cantine et accueil de loisirs du mercredi et des temps d'activités périscolaires, il est proposé de créer six emplois temporaires pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 au 4 juillet 2015, du fait notamment de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

- un poste d'une durée hebdomadaire de 8 heures,
- cinq postes d'une durée hebdomadaire de 5 heures.

Les agents recrutés seront rémunérés à l'heure effective de travail, basée sur l'indice brut 330 / majoré 316.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la création ces postes temporaires et autorise Monsieur le Maire à recruter les agents et signer leurs contrats d'engagement.

## **DIVERS**

### **✓Gymnase : modification du tarif horaire pour l'intervention du gardien en cas de non-respect par les associations ou autres utilisateurs des consignes données lors des manifestations**

Par délibération en date du 10 novembre 2004, le Conseil Municipal avait fixé le coût d'intervention du responsable du gymnase à 20 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, **par 27 voix pour**, accepte l'actualisation du coût de cette intervention et de le fixer à 25 € de l'heure.

### **✓Locaux communaux : fixation d'un tarif horaire pour intervention d'un agent communal en cas de défaut d'entretien par les utilisateurs (nettoyage des salles et des sanitaires, rangement du matériel ...)**

Il a été constaté un défaut d'entretien des salles (Préfabriqués et salle du Centre de Secours) occupées dans le cadre des activités des divers utilisateurs, notamment au niveau des sanitaires et des sols.

Le Conseil Municipal, autorise, **à l'unanimité**, de fixer comme pour le Gymnase un tarif horaire de 25 € en cas de nécessité d'intervention d'un agent communal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Alain LARRAS : quel est le niveau de dette par habitants à Cruseilles ?

Il s'élève aux alentours de 1300 €/habitants.

Le site de la Mairie n'est pas à jour. En effet, la photo du Conseil Municipal issue du 4 avril 2014 ne reflète plus la composition du Conseil Municipal actuel suite aux deux démissions. Serait-il possible d'y remédier ?

Le Site de la Mairie va être retravaillé et les informations seront remises à jour.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

❖ Monsieur le Maire souhaite évoquer les points suivants :

- Problème d'eau potable à Cercier : eau déclarée impropre à la consommation suite à des analyses négatives. L'objectif a été d'éviter tout risque d'accident et d'incident.
- Enquête publique : ouverture d'une enquête publique courant septembre par les services de la Préfecture concernant la demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température au Salève.
- Maison de Fesigny : classement de la façade au titre des Monuments Historiques. Monsieur le Maire a émis des réserves pour éviter les contraintes en matière d'urbanisme. L'Architecte des Bâtiments de France prévoit que le périmètre sera détaillé suite à un constat précis.
- Point sur les Commissions à venir:
  - Commission Travaux le 11 Septembre : travaux d'entretien et petits travaux neufs
  - Commission Finances le 18 Septembre : discussions sur le plan pluriannuel d'investissement.
- Prochaines séances du Conseil Municipal :
  - Séance privée le jeudi 25 septembre – Présentation du PLU
  - Séance publique du jeudi 02 octobre

❖ Points sur les Commissions :

- Communication : prochaine réunion le 17 septembre à 18h30 en Mairie  
Le bulletin de Septembre sera distribué par la société DIFFUDOC. Madame BUZARE a demandé à ce que des extraits de son dernier ouvrage « Cruseilles : petite histoire, grands personnages » soient publiés. Un bulletin spécial de 16 pages sortira avant le 11 Novembre.
- Cérémonie du 11 Novembre : le cortège partira de la Mairie à 9h15 et sera suivi de la cérémonie religieuse à l'Eglise à 9h30. Louis JACQUEMOUD sera le maître de la Cérémonie.
- Culture : l'Espace Théâtre fêtera ses 20 ans les 10,11 et 12 Octobre au théâtre de Cruseilles. Une page spéciale paraîtra dans le bulletin municipal de Septembre.
- Animation : l'équipe du Comité des Fêtes a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de juillet 2014. Monsieur RIOLAND assumera la présidence du Comité par intérim pendant un an.  
Samedi 6 septembre à 14h00 aura lieu le Forum des Associations organisé par le Comité des Fêtes.
- Développement Durable : la Commission s'est réunie deux fois au mois d'Août dont une fois de manière élargie aux personnes présentant un intérêt historique. Un plan d'actions a été proposé. Il permettra d'entrer dans des mesures concrètes afin de protéger et sensibiliser la population face aux dangers des ondes.